Fragments du journal des commissaires bernois (janvier - mars 1537)

Autor(en): **Centlivres, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-27100

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FRAGMENTS DU
JOURNAL DES COMMISSAIRES BERNOIS

(Janvier-mars 1537.)

(Suite.)

. . . . . .

[f° 56] Le châtelain de Cossonay établira 2 membres du consistoire. La cure de l'Isle est jointe à celle de Cuarnens.

. . . . . .

Les commissaires ont donné à ceux de Morges le couvent pour leur hôpital, à condition qu'ils donnent au prédicant une maison convenable en ville, avec un jardin qui agrée à LL. EE. Il doivent tenir leur église couverte et l'entretenir en bon état.

. . . . . .

Les commissaires ont fait des remontrances aux gens de Morges parce qu'ils ne vont pas au prêche, et parce que quelques-uns se sont moqués des évangéliques et de leur ministre ; ils devront s'abstenir de cela et être désormais de bons sujets

[f° 57] Puis ils leur ont réclamé tous les titres, les listes des revenus ecclésiastiques, ainsi que les vêtements sacerdotaux et les coupes.

. . . . . .

Les prêtres de la banlieue de Morges qui ont accepté la Réformation :

Amédée Fabri, doyen de Vuillerens,
Antoine Vionnet, chanoine de Vuillerens,
Roletus de Vallibus, chanoine de Vuillerens,
Guillemus de Vallibus, chanoine de Vuillerens,

Amédée Mistralis, il a la chapelle de St-Michel, à Morges, il est vicaire de Préverenges,

Christophe Gangalin, sacristain à la cure de Gilly.

A Tolochenaz, Pierre Marchianti n'a pas voulu accepter la Réforme.

Lussi..... [1].

Les cures qui sont assemblées :

D'abord à Vuillerens sont joints : Aclens, St-Stoffel, St-Laurentz [2].

A la cure de Colombier : Reverolle, St-Saphorin.

A la cure de Pampigny : Cottens, Sévery, Montricher, Apples, Bussy, Mollens, Ballens.

A la cure de Morges sont joints : Préverenges, Lonay, Echichens, Vufflens-le-Château, Denens, Tolochenaz, Lully, Lussy.

[f° 58] A la cure d'Etoy : St-Prex. Le prédicant y sera.

A la prébende d'Aubonne : Lavigny, Bière, Berolles, St-Livres, Gimel.

Claude Gaillard conserve l'amodiation de la cure de Tolochenaz, puisque le curé ne veut pas accepter la Réforme. Il paiera 40 florins.

Le 7 mars, à Aubonne.

Les anciens receveurs d'Etoy ont été confirmés dans leurs fonctions et maintenus cette année encore comme l'an passé. Ils doivent rendre compte de tout. Ils reçoivent chacun 50 florins et mangent et boivent à la table du couvent. Les

[1] Textes illisibles.

[2] St-Stoffel : Il existait un hameau près d'Aclens nommé St-Christophe. On ne sait ce qu'est ce St-Laurentz. Cf. notre note 2, *R. H. V.* octobre 1925, p. 294. Remarquez que le groupement des cures n'est pas le même que celui adopté par les commissaires à Cossonay (f° 48). L'indication du lieu où habitera le prédicant est un argument qui pousserait à admettre que ces groupements sont à l'origine de nos paroisses.

commissaires ont laissé aux 2 moines d'Etoy ce qu'ils avaient auparavant ; les receveurs encaisseront au nom de LL. EE. les prébendes de ceux qui sont partis. Puis ils ont ordonné que chaque moine d'Etoy recevrait annuellement pour sa table, pris sur la caisse du couvent, 30 florins, 1 muids de froment, mesure de Morges et un char de vin.

[f° 59] Le maître d'hôtel a réclamé au nom de son frère les 2 cures d'Allaman et de Luins, que le pape lui a données; il lui a été répondu que ceux qui voudraient étudier pourraient choisir les meilleures. Il veut conserver la prébende d'Allaman.

. . . . . .

Les commissaires ont laissé au comte de Gruyères les cures et tous les bénéfices du territoire d'Aubonne aux conditions suivantes : qu'il établisse comme LL. EE. des prédicants, que chacun vive selon la Réformation, qu'il secourre les pauvres ; que si quelqu'un désire quitter le pays, selon l'Edit, cela lui soit permis, et sous réserve qu'il entretienne les gens d'église dont la nomination revenait au duc et à l'évêque [1].

. . . . . .

[f° 60] Les prêtres d'Aubonne qui ont accepté l'Edit de LL. EE. :

Perceval Constantin,
Loys Martine,
Claude Villet,
Claude Tripod,
Hugo Messily,
Pierre Darsie,
Le prieur de Bière.
François Fonjallaz,
Jacques Fusy,
Georges de Mont,
Claude de Martheray,
Nicolas Robert,
Etienne Monnier.

[1] und dz er d. pfaffen halte, lut der Reformation, was der hertzog u. bischoff gstifft vorbehalten.

. . . . . .

Le maître d'hôtel a ordre d'établir dans chaque paroisse deux membres du consistoire.

Le 7 mars 1537, à Rolle, les commissaires ont exercé leurs fonctions.

. . . . . .

[f° 61] Le bailli de Moudon a ordre de faire l'inventaire et de prélever tous les revenus, prébendes et intérêts des cures et chapelles à Mont-le-Vieux, Rolle et Mont ; il établira des prédicants aux dits lieux, leur assurera un traitement convenable et selon l'Edit il entretiendra tous les prêtres, et les nonnes qui acceptent la Réformation.

Le prieur d'Arzier habite en France.

[f° 62] Le père du prieur de Perroy [1], le vieux de Senarclens, gardera le prieuré, selon l'édit, tant qu'il fera étudier son fils pour en faire un prédicant. Il devra payer son traitement au pasteur de la localité. Le père doit s'engager à rembourser les frais calculés dès ce jour si le fils ne devient pas pasteur. En outre, on lui enlèvera le prieuré.

Les prêtres de Rolle qui acceptent la Réformation :

Umbert de Balliant, curé de Gilly,

Loys Vigniod, curé de Begnins,

Pierre Chappuis, curé de Mont,

Etienne Gacon, chapelain de Borsonez [Bursinel],

(+) Jacques Bolley, Jean Arnod,

(vacat) Louis de Quincier, qui a la chapelle du Saint-Esprit, à Essertines,

Lancelot Cotable,

Loys Bullier, qui a la chapelle St-Antoine, à Bursins.

[1] Claude de Senarclens fut en effet sinon pasteur, du moins au service de Viret et l'intermédiaire entre le réformateur vaudois et Calvin. (Renseignement communiqué par M. H. Vuilleumier.)

Les commissaires ont ordonné aux dames de Rolle, de Mont-le-vieux et Mont-le-grand de publier l'Edit de Réformation ; de permettre à chacun de retirer ses biens, selon que l'Edit le prévoit, et d'entretenir leur vie durant les prêtres qui acceptent la Réformation. Elles prendront soin des pauvres, auront comme LL. EE. des pasteurs qu'elles entretiendront; elles établiront dans chaque paroisse 2 membres du consistoire ; le reste des biens leur reviendra. Si elles ne veulent pas, elles seront invitées à quitter le pays ; si elles ne le font pas, on remettra le tout au bailli.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 22 août 1925, au Sentier.

Le 22 août, à 9 heures du matin, les membres de la « Vaudoise » descendaient nombreux à la gare du Sentier. Leur comité les y avait conviés à l'annuelle séance d'été. Le temps, incertain au premier matin, ne tarda pas à s'affirmer ; nous étions à peine entrés dans la Vallée de Joux que tombèrent les premières gouttes de pluie, prélude plein de promesses qui furent tenues, dans l'après-midi notamment, presque jusqu'au déluge. Mais le véritable amateur d'histoire se rit des contingences météorologiques, surtout quand, à sa descente du train, il est reçu avec tant d'amabilité par tant de gens aimables, quand il se voit offrir, avec la plus parfaite bonne grâce, une succulente collation. M. le syndic Audemars nous adresse des paroles pleines de cœur ; M. le président Bosset lui répond en termes excellents. Puis nous nous rendons à la salle du Tribunal, obligeamment mise, par les autorités, à notre disposition. Les dames du Sentier l'ont